

Règlement du Jeu Concours

« Un été dans le Sundgau »

Article 1 : Organisation

La Communauté de Communes du Sundgau (CCS), située à AV 8ème Hussards, 68130 Altkirch, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat du 25.05.2025 au 15.06.2025, accessible sur la page Facebook de la CCS.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Les membres du personnel de la CCS et leurs familles ne peuvent pas participer.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, les participants doivent :

1. Partager la publication du programme estival « Un été dans le Sundgau » sur leur profil Facebook.
2. Suivre la page Facebook de la CCS.
3. Mentionner 3 amis dans les commentaires de la publication.

Article 4 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant respecté toutes les conditions de participation. Le tirage au sort sera effectué de manière électronique et aléatoire le 15.07.2025.

Article 5 : Lots

Les 3 lots à gagner sont :

- 100 € en bon d'achat au Leclerc de Altkirch.
- 100 € en bon d'achat au Leclerc de Hirsingue.
- Un panier garni d'une valeur de 50 € au Champ de l'Ill à Spechbach-le-Bas.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront annoncés sur la page Facebook de la CCS le 16.06.2025. Ils seront également contactés par message privé sur Facebook.

Article 7 : Protection des données personnelles

Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ce droit, veuillez envoyer une demande écrite à comccs@cc-sundgau.fr.

Article 8 : Responsabilité

La CCS ne saurait être tenue responsable en cas de problème lié à la connexion internet, à l'accès au jeu concours ou à la remise des lots. Ce concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé ou administré par Facebook.

La CCS ne saurait être tenu responsable en cas d'intervention frauduleuse d'un tiers ou de tentative d'escroquerie extérieure au concours.

Cette promotion n'est ni gérée ni parrainée par Facebook.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.